

les députés de Peace-River et de Medicine-Hat, que le gouvernement a suivi une saine politique en n'accordant pas de subventions, en sus de celles que prévoit la loi, dans les trois régions mentionnées par la province d'Alberta, car effectivement cela aurait été injuste, comme l'indique clairement la présente demande.

**M. E. R. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre a mentionné une politique gouvernementale concernant les céréales de provenance. Le gouvernement a-t-il une politique à l'égard de la crise à laquelle on fait face actuellement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le moment me semble propice pour signaler à la Chambre que la période de questions est terminée.

### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rinfret.

#### LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1. Administration centrale, \$481,600.

**M. le président:** Le crédit n° 1 est-il adopté?

**L'hon. M. Starr:** Avant d'adopter le crédit n° 1, monsieur le président, je me demande si le ministre aurait autre chose à dire au sujet de certaines questions qui lui ont été posées ou qui lui ont été communiquées par écrit?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, j'ai reçu aujourd'hui des questions des deux honorables vis-à-vis. L'une vient du député de Churchill qui me demande d'approuver des prévisions durant cette session pour une somme spéciale qui permettrait à la Société Radio-Canada d'achever son programme d'extension du service, sans doute dans sa propre circonscription. Hier soir, en réponse à ses observations et à celles d'autres députés, il me semble avoir dit sans équivoque que cette demande, quoique je la considère avec sympathie, était présentement étudiée par un comité du cabinet, dont l'institution a été annoncée par le premier ministre, qui en est le président, et que c'est là une partie de la politique générale en matière de radiodiffusion.

Mon honorable ami comprend sans doute que même s'il incombe au secrétaire d'État d'agir comme intermédiaire, il ne m'appartient pas de désigner à la Société Radio-Canada les endroits où elle devrait étendre les services. Il nous incombe, à titre de gouvernement, d'élaborer des projets sur les

fonds que nous demanderons au Parlement de voter, selon la demande formulée par la Société Radio-Canada.

Mon honorable ami se rendra compte aussi que je ne puis lui donner l'assurance qu'il cherche à obtenir, surtout au sujet des crédits à l'étude du comité, qu'on aura dépensés d'ici deux semaines environ. Le député possédait certains chiffres, que j'ai eu l'occasion de vérifier, sur ce qu'il en coûte par foyer pour assurer ce service. Il a parlé de \$4 ou \$5. Je voudrais le corriger, parce que s'il vérifie, il constatera qu'il a commis une erreur. Le montant de \$4 ou \$5 est le chiffre par habitant, et celui par foyer, sur lequel nous travaillons en ce moment, s'élève à \$20.

La Société m'apprend qu'elle espère, même en vertu du financement actuel, pouvoir atteindre un chiffre d'environ \$10 par personne au cours des prochaines années et que, si le gouvernement peut recommander une politique d'accélération et que le Parlement l'accepte, ce chiffre devrait monter beaucoup plus rapidement. Le député de Swift-Current-Maple-Creek lui aussi m'a demandé de promettre que des fonds seraient bientôt accordés pour que Radio-Canada puisse doter sa circonscription de services de radiodiffusion. Il est bien évident que constitutionnellement je ne saurais faire cette promesse. Hier soir, lorsque j'ai indiqué l'attitude du gouvernement, je me suis plus engagé qu'aucun autre ministre responsable de Radio-Canada. J'ai dit, bien que cela attriste certains commettants du député, comme l'indique le rapport déposé le 7 février, qu'il en coûtait aux Canadiens à l'heure actuelle par habitant .03¢ pour la radio et .09¢ pour la télévision mais que lorsqu'on étend ce service à certaines régions, il devient tout de même extraordinairement coûteux.

Monsieur le président, j'aimerais assurer à mon honorable ami que le service sera établi à telle ou telle date, ou dans un an, mais je ne le puis. On m'informe, d'autre part, que mes souvenirs n'étaient pas exacts hier soir. En parlant du rapport Fowler, j'ai dit que notre service de télévision s'étend maintenant à 92 p. 100 de nos foyers et notre service de radio, à 96 p. 100. Les chiffres précis sont 94 et 98 p. 100. Il se trouve au Canada des gens que nous ne pourrions doter de la télévision, en partie parce qu'ils sont trop dispersés, en partie parce que le coût par personne en est extrêmement élevé, et en partie parce que, à l'heure actuelle, les dispositions technologiques ne permettent pas de pousser le service jusque-là.

[L'hon. M. Greene.]